

Une petite vallée charentaise, que la culture du maïs avait asséchée, est remise en eau par les agriculteurs. Un exemple national d'éco-citoyenneté

Saint-Fraigne sauvée du maïs

Las d'être montrés du doigt comme étant à l'origine de tous les maux, mais conscients d'avoir leur part de responsabilité dans le bouleversement d'un écosystème, des irrigants charentais ont pris le pari de remettre en eau la vallée de Saint-Fraigne. Terre que le maïs et son exploitation endémique avaient rendue exsangue.

L'intensification agricole n'a pas épargné les vallées de l'Aume et de la Couture, en Charente. Zone marécageuse et de prairies alluviales de fauche jusque dans les années 50, le secteur a vu disparaître ses vignes et troupeaux laitiers pour être progressivement intégré à un ensemble de quelque 2 500 ha de maïs. Dans la logique des plans d'assèchement décidés en 1961 pour conquérir de nouvelles terres cultivables, les travaux de drainage et d'assainissement ont totalement

supprimé les zones d'expansion des crues de ces affluents de la Charente. Conséquences : une pénurie manifeste des réserves naturelles d'eau et une dégradation alarmante de la qualité de l'eau avec des concentrations de nitrates pulvérisant les normes tolérées (jusqu'à 80 mg/l).

Afin de mesurer l'ampleur des dégâts, les responsables du Groupement de développement agricole du canton d'Aigre, du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Aume et de la Couture (Siahbac), et plusieurs irrigants ont constitué, en 1993, un groupe de travail sur l'eau. Ils ont fédéré les exploitants et propriétaires – une

trentaine – pour réhabiliter la vallée de Saint-Fraigne. «*Il ne s'agissait pas d'imposer une déclaration d'utilité publique pour expulser les agriculteurs*», insiste Jean-Luc Lassoudière, président du GDA d'Aigre. «*Toute cette opération est basée sur le volontariat*», confirme Bruno Sylvestre, président du Siahbac.

Pourtant, c'était là toute la difficulté. Car si les non irrigants ont d'emblée compris l'enjeu, il a fallu faire admettre aux irrigants qu'ils n'avaient plus le choix. D'ailleurs, on n'a pas eu de mal à les rallier à la cause.

Forts de l'aval du monde agricole et du partenariat de l'agence Adour-Garonne, du conseil général de Charente, de la DDA, de la chambre d'agriculture, les porteurs du projet ont pu prendre les premières mesures favorisant une irrigation intelligente. Le sauvetage du site est d'abord

passé par l'arrêt de l'exploitation, en 1996, de 35 ha situés dans la partie basse de la vallée, en aval du bourg de Saint-Fraigne ; l'indemnisation des agriculteurs (5 000 F/ha/an) reposant sur des primes jachères-Pac et des subventions du fonds de gestion de l'espace rural.

Ensuite, le Siahbac s'est engagé à réhausser au maximum le barrage qui régule le niveau de l'Aume. Des réserves d'eau bâchées ont été aménagées en prévision du prélèvement estival et plusieurs capteurs ont été disposés pour maîtriser les niveaux hydrauliques. Les volumes de pompage de chaque exploitant sont contrôlés par compteurs. «*Nous avons d'abord voulu*



● Emmanuel Touron
Photos
Claude Pauquet

laisser le bassin jouer son rôle d'éponge, explique Jean-Michel Bonnaud, président du Groupement des irrigants de la Charente. *Puis, nous avons décidé d'accompagner cette fonction naturelle.*»

Afin de pérenniser leur action, les acteurs locaux ont fait appel au Conservatoire régional des espaces naturels et des sites. Sauf imprévu, celui-ci devrait acquérir les 35 ha pour 900 000 F.

Mais les naturalistes n'ont pas attendu pour amorcer, au début de l'année, l'étude du terrain. Comme l'explique Thibault Gaborit, chargé de mission au sein du conservatoire, elle s'étalera sur l'année entière : *«Il faut d'abord décrire l'état biologique initial du site en réalisant des inventaires aussi exhaustifs que possible sur la présence animale et végétale.»* Ces recensements seront réalisés par le conservatoire et Charente-Nature.

Ensuite, il s'agira de mettre en évidence les éléments patrimoniaux naturels existants : *«Le secteur actuellement en jachère n'est pas forcément représentatif de ce que pourrait être la zone de marais envisagée, nous allons prospecter sur les secteurs marécageux et humides relictuels susceptibles de présenter un échantillon des groupements végétaux et animaux pouvant coloniser la zone préservée.»* Enfin, l'analyse de la gestion du site au début du siècle et de ses potentialités écologiques constituera la partie primordiale de l'étude. Les témoignages bibliographiques et de la population locale devraient donner une image des usages passés. *«L'analyse de ces données permettra*

peut-être d'envisager certaines mesures de gestion traditionnelle comme le pâturage extensif qui limite le développement arbustif.» Phase ultime, la restauration du milieu dans la perspective de son repeuplement faunistique et floristique. Près de trois ans de jachère font déjà apparaître des indices qui laissent espérer une recolonisation rapide de la vallée.

«Il a fallu un certain temps pour que les exploitants se fassent à l'idée de non-culture...», admet Jean-Luc Lassoudière. Sous-entendu, il faudra un certain temps avant que la vallée de Saint-Fraigne retrouve ses bécassines des marais... ■

«Nous étions des dictateurs de l'eau. Puis nous avons compris que nous avions des comptes à rendre. On ne doit pas oublier que, depuis 1992, l'eau est patrimoine commun.»

Jean-Luc Lassoudière, président du Groupement de développement agricole du canton d'Aigre.



Mieux gérer pour sauvegarder les landes et brandes

80 000 hectares de brandes en 1960, 5 000 hectares aujourd'hui : une quantité résiduelle que naturalistes et gestionnaires veulent sauvegarder à tout prix

En février dernier, les responsables du Conservatoire régional des espaces naturels, de l'Ifrée, du CPIE Val de Gartempe et de Gerepi posaient les bases d'un groupe de travail informel destiné à évaluer le patrimoine des landes et brandes de la région Poitou-Charentes (espèces, habitats...), définir des objectifs et des techniques de gestion (brûlis dirigé, gyro-broyage, fauchage, pâturage...), assu-

rer un suivi scientifique de ce type de milieu.

«A ce jour, il n'existe pas d'équivalent d'une telle collaboration», souligne Alain Persuy, chargé de mission au sein du conservatoire, qui espère rallier à sa cause des associations comme la LPO ou Vienne-Nature, l'ONF, le Centre régional de la propriété foncière, l'Adasea, la DDA ou la Diren.

Mieux gérer les landes picto-charentaises, c'est protéger des espaces relictuels qui témoignent de ce qu'étaient les paysages de la région il y a un siècle. En 1960, le

Poitou-Charentes comptait encore 80 000 ha de brandes. *«La lande existe évidemment de façon naturelle... mais dans une telle proportion, c'était beaucoup trop vaste pour que ce ne soit qu'un phénomène écologique ! En fait, c'est l'exploitation des zones forestières – fournissant en combustible les forges à minerais de fer – qui a favorisé son développement sur les sols pauvres et acides.»* Parcours singulier : d'abord détruites au profit du reboisement, les brandes ont retrouvé leur droit de cité grâce à l'intervention humaine. Mais l'agriculture et l'urbanisation ont finalement eu raison de la bruyère à balai. ■